

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**
COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION
sur la commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

N° 152

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDÉRANT En raison de travaux effectués par la Société « SPIE PG TELECOM » chemin du PRES NEUF – NRA SEILLONS les CLOS ».

ARTICLE 1 : En raison de travaux effectués par la Société « SPIE PG TELECOM » chemin du PRES NEUF – NRA SEILLONS les CLOS, la circulation sera réglementée du 02 juin 2025 au 30 juin 2025.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise « SPIE » **sera chargée de la signalisation.**

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressé à:

- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 20 mai 2025.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

**LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION**

